

NATIONS UNIES



Déclaration sur la situation en Côte d'Ivoire, attribuée aux Conseillers spéciaux du Secrétaire général pour la prévention du génocide et pour la responsabilité de protéger

(New York – 19 janvier 2011) Le 29 décembre 2010, nous avons exprimé notre vive préoccupation devant l'évolution de la situation en Côte d'Ivoire; depuis, le nombre d'actes de violence et de graves violations des droits de l'homme n'a pas diminué. Nous demeurons gravement préoccupés par la possibilité de génocide, de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et de nettoyage ethnique dans ce pays. Nous estimons que des mesures devraient être prises d'urgence, au titre de la responsabilité de protéger, pour écarter tout risque de génocide et assurer la protection de tous ceux qui risquent d'être victimes d'atrocités à grande échelle.

Nous sommes profondément préoccupés par les allégations selon lesquelles les forces armées et les milices qui soutiennent les camps adverses dans la crise politique actuelle chercheraient à recruter et à armer des groupes ethniques alliés à chaque camp. Nous sommes également très inquiets d'apprendre que des propos haineux visant à inciter à des attaques violentes contre certains groupes ethniques et nationaux continuent d'être tenus. Ces derniers jours, des affrontements ethniques ont éclaté à Duékoué, à Gabia et à Lakota. Comme la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires, M^{me} Valerie Amos, l'a constaté le 13 janvier 2011, ces affrontements ont forcé plus de 23 500 Ivoiriens à fuir vers les pays voisins et fait de 16 000 autres des déplacés. Le risque que ces affrontements se propagent dans tout le pays est bien réel. S'ils ne sont pas contenus, ces affrontements pourraient conduire à des atrocités à grande échelle.

Nous demandons instamment à toutes les parties en Côte d'Ivoire de s'abstenir de tenir des discours provocateurs qui incitent à la haine et à la violence. Ceux qui commettent des atrocités ou qui y incitent auront à répondre de leurs actes.

Nous souhaitons, une fois encore, rappeler à toutes les parties qu'elles ont la responsabilité de protéger tous les habitants en Côte d'Ivoire, quelle que soit leur appartenance ethnique, leur nationalité ou leur religion.

* * *

Francis Deng, Conseiller spécial pour la prévention du génocide, et Edward Luck, Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger, s'emploient ensemble à appeler l'attention des acteurs concernés sur tout risque de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité, à sensibiliser et mobiliser l'opinion et à faire connaître les causes et la dynamique de ces atrocités. Ils suivent la situation en Côte d'Ivoire dans le cadre de leur mandat et ont publié leur première déclaration le 29 décembre 2010.

Pour les demandes d'information émanant des médias, veuillez contacter :

Kelly Whitty

Responsable de la communication

Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide

Téléphone : + 212 963 3612

Portable : +347 564 5853

Adresse électronique : whitty@un.org